

se sont avérées inefficaces? Je ne le crois pas. Depuis le milieu de l'année dernière, on a pu constater que les entreprises éprouvaient de plus en plus de difficultés à récupérer, sous forme de majorations de leurs prix de vente, l'augmentation de leurs coûts de production. Cela s'est traduit par l'amenuisement progressif des marges bénéficiaires au cours des derniers mois. Cette évolution prouve, à mon avis, que les mesures restrictives commencent à prendre. A mesure que s'accroîtra la difficulté d'absorber de cette façon de fortes augmentations de coûts, les entreprises devront intensifier leurs efforts pour les freiner...

## ENTRAÎNEMENT DES OFFICIERS AU CANADA

Le ministre de la Défense nationale a sanctionné la création d'un nouveau quartier-général dont les collèges de la défense nationale ainsi que les collèges d'état-major des Forces armées canadiennes et les collèges militaires relèvent depuis le 1er janvier 1970. Le major général W.A. Milroy d'Edmonton et Calgary a été nommé commandant de ce complexe, qui s'appellera "Quartier-général, Établissements d'éducation de la défense canadienne".

Au début, le nouveau quartier-général aura le commandement des trois collèges militaires: le Collège militaire royal, à Kingston (Ontario), le Collège militaire royal de Saint-Jean, à Saint-Jean (Québec), et le Collège militaire Royal Roads, à Victoria (Colombie-Britannique). Ce commandement s'étendra éventuellement au Collège de la défense nationale, à Kingston, au Collège des Forces canadiennes, à Toronto, et au Collège d'état-major et de commandement des forces terrestres, à Kingston.

## RÉSULTAT D'UN RAPPORT SPÉCIAL

Il s'agit là de la première étape dans la mise en oeuvre d'un nouveau système unifié d'éducation des officiers des Forces armées canadiennes que recommande le rapport de la Commission de perfectionnement des officiers, 1969. Ce rapport, publié en trois volumes, est le couronnement de 18 mois de travail. Il préconise un projet global d'application et renferme des conclusions et des recommandations quant au perfectionnement des officiers des Forces armées canadiennes.

La Commission de perfectionnement des officiers est devenue, le 1er mars 1969, le Groupe de planification du Centre d'éducation de la défense canadienne. Ce groupe a reçu pour mandat de planifier la mise en oeuvre d'un système modifié d'éducation des officiers en tenant compte des restrictions qui s'appliquent en ce moment aux finances et à la main-d'oeuvre.

Le nouveau quartier-général verra à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de perfectionnement des officiers ainsi que les autres lignes de conduite touchant l'éducation des officiers et communiquées par le ministre de concert avec ses conseillers civils et militaires.

Le Collège de la défense nationale à Kingston prépare les officiers de rang plus élevé et des civils à des postes supérieurs. Le Collège d'état-major des Forces armées canadiennes, à Toronto, qui, avec l'École d'état-major des Forces armées canadiennes, constitue le Collège des Forces armées canadiennes, prépare les officiers pour des postes de commandement et d'état-major du rang de lieutenant-colonel. Le Collège d'état-major de commandement des forces terrestres du Canada, à Kingston, prépare des officiers qui se destinent à des postes de commandement des rangs de major et de lieutenant-colonel ainsi qu'à des postes d'état-major, et concentre cette préparation plus particulièrement sur les opérations de combat des forces terrestres et des éléments aériens qui les appuient. L'École d'état-major des Forces canadiennes à Toronto forme des officiers du rang de capitaine en vue de tâches d'état-major communes à toutes les armes.

## LA GUERRE À L'INFLATION

*Déclaration du ministre des Finances, Monsieur E.J. Benson, à la Chambre des communes, 13 janvier:*

Dans le cadre de l'effort national visant à freiner l'inflation, la Commission des prix et des revenus s'attache à obtenir le soutien du monde des affaires et des groupes professionnels afin de mettre sur pied un programme tendant à limiter l'augmentation des prix et les frais des services. Pour qu'un progrès sensible puisse être réalisé dans ce sens, cette étape initiale sera suivie d'efforts destinés à contenir les augmentations de salaires, de traitements et d'autres éléments de coût qui influent sur les prix. Cela contribuera à rétablir l'équilibre entre le montant global des revenus liquides et la quantité totale des biens et services produits dans l'économie.

Il importe que d'importantes modifications discrétionnaires des prix soient évitées sur le marché canadien tandis que ces discussions ont lieu. De telles augmentations des prix, même si elles sont projetées longtemps à l'avance, pourraient aisément être interprétées comme étant destinées à éviter l'examen qui suivra l'adoption d'un programme de restriction des prix.

Dans cette perspective, le Gouvernement a demandé aux producteurs de cuivre et aux chemins de fer de suspendre les changements de prix annoncés à la fin de l'année, ce qu'ils ont convenu de faire. Au nom du Gouvernement, j'ai également eu des discussions avec les représentants des deux banques qui avaient annoncé des augmentations de leurs taux d'intérêt sur les prêts aux consommateurs, remboursables par versement; ils ont également convenu d'accéder à la demande du Gouvernement de suspendre ces augmentations,

Je tiens à préciser que le Gouvernement adoptera la même attitude envers toutes propositions semblables visant à augmenter les prix d'ici le 1er mars.